

Jetez vos titres à la poubelle, **pas votre argent !**

Les bons de caisse, actions, obligations et autres Sicav n'existent plus que par la grâce des comptes-titres. C'est la fin du « titre au porteur ». Prenez le train en marche avant qu'il ne soit trop tard et que vous perdiez vos précieux deniers.

Depuis 2008, vous devez dématérialiser vos titres. En d'autres mots, cela signifie que vos titres doivent passer à une forme électronique, en les plaçant par exemple sur un compte-titres.

Plus de tracas administratifs

Votre conseiller financier peut s'en charger automatiquement pour vous et ouvrir un compte-titres à votre nom. De plus, avec ce compte, le paiement des dividendes est automatisé. Fini les pense-bêtes contenant les dates d'échéance et de paiement des coupons.

N'attendez pas trop longtemps

En principe, vous pouvez attendre jusqu'au 31 décembre 2013 pour transférer vos bons de caisse, vos actions, vos obligations et vos Sicav vers un compte-titres facile à l'emploi. Nous vous conseillons toutefois de ne pas trop tarder pour effectuer la « dématérialisation ».

Car si vous perdez l'échéance de vue, vous risquez de devoir faire la navette et d'accumuler des frais. Vos Sicav, par exemple, seront versées six mois après leur date d'échéance à la Caisse des Dépôts et Consignations et vous devrez alors consentir des frais conséquents pour récupérer votre argent. Dans le pire des cas – à partir de 2016 et ce pour tous les titres belges –, des amendes suivront et il risquerait même de ne plus rien rester de votre argent.

De nombreux avantages

Un compte-titres vous offre de nombreux avantages, comme le confort d'utilisation – le paiement automatique des coupons par exemple – et le fait d'être d'emblée en règle avec la nouvelle procédure. Vous disposez automatiquement d'une protection des dépôts allant jusqu'à 20.000 euros et d'une absence de frais pour le paiement des coupons. Et surtout, vous n'aurez plus à vous faire de mauvais sang : vous ne risquerez plus de perdre ou de vous faire voler vos titres.

Alors, qu'attendez-vous ?

